



**DOSSIER DE DEMANDE DE
SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT
Exercice 2017**

L'AIGUILLON SUR MER - LA FAUTE SUR MER

Utilisateur :

ASSOCIATION :

Nom du contact :

Nom statutaire :

(Nom sous lequel l'association a été déclarée en Préfecture)

Sigle ou nom usuel :

Votre dossier complet (dossier rempli et pièces à joindre) est à renvoyer en 2 exemplaires **au plus tard le 17 mars 2017** par voie postale aux adresses suivante :

1/

Mairie de l'Aiguillon Sur Mer
2 place docteur Giraudet
85460 L'Aiguillon Sur Mer

ET

2/

Mairie de la Faute sur Mer
Place de la mairie
85400 LA FAUTE SUR MER

L'attribution d'une subvention est annuelle et ne fait en aucun cas l'objet d'une tacite reconduction. Les dossiers sont étudiés conjointement avec les communes de L'Aiguillon-sur-Mer et de la Faute-sur-Mer. L'attribution définitive de la subvention est validée librement par chaque conseil municipal.

Les associations ayant remplis le dossier CNDS 2017, via la DDCS 85, ne seront pas dans l'obligation de remplir cette présente demande.

Information : www.vendee.gouv.fr - www.associations.gouv.fr

Merci, par conséquent, de nous fournir un exemplaire.

CADRE DE LA DEMANDE

1. Une subvention doit répondre à trois conditions, issues du cadre légal :

- représenter un intérêt DIRECT pour la collectivité,
- présenter un intérêt PUBLIC,
- répondre au principe de NEUTRALITE (laïcité...).

Une association peut donc recevoir une aide :

- matérielle (mise à disposition de véhicule, de matériel, de locaux...),
- ou de service (mise à disposition de personnel municipal, réalisation de prestations gratuites ou onéreuses pour le compte de l'association...).

2 – Pour être étudié, votre dossier doit répondre aux critères préalables :

- L'association doit être localisée sur la Ville de l'Aiguillon Sur Mer et/ou la Faute sur Mer
- et/ou L'association doit rayonner sur la ville,
- et/ou L'association doit avoir au moins 1 an d'existence.

Pièce à joindre à votre dossier

- Statuts de votre association (en cas de changement de plus de 2 ans)
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Compte de résultat de l'année 2016 (annexe)
- Budget prévisionnel de l'année 2017 (annexe)
- Extraits des comptes, livrets, placements... (au 31 décembre 2016)

1 – Votre demande de subvention est inférieure à 23 000 €

Vous n'avez pas à fournir d'autres documents, il vous suffit de remplir le dossier et de l'envoyer.

2 – Votre demande de subvention est supérieure ou égal à 23 000 €

Vous devrez fournir les justificatifs suivants :

- les derniers comptes annuels approuvés : bilan, compte de résultat + annexes de gestion
- le dernier rapport d'activités.

NOTA : Pour les subventions supérieures à 75 000 €, les derniers comptes annuels doivent être certifiés par un comptable ou un organisme comptable agréé.

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Identification :

Nom de l'association :

Fédération(s) d'affiliation :

Adresse du siège social :

Code postale :

Ville :

Rappel : le numéro de Siret est un caractère obligatoire.

www.vosdroits.service-public.fr

Forme juridique de l'association :

- Date de création :/...../.....
- Numéro de Siren (**caractère obligatoire**) (14 chiffres) :
.....
- Déclaration en préfecture le :/...../.....
- N° d'enregistrement en préfecture :
- Date d'insertion au Journal Officiel :/...../.....
- Numéro d'agrément jeunesse et sports :

PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Correspondance

· Contact

Nom / Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Représentant de l'association :

Président :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Secrétaire :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Trésorier :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Mail :

Renseignements sur l'association

· Personnels employés par l'association

· Nombre de salariés permanents :
(En équivalent temps plein travaillé)

· Nombre de salariés occasionnels :
(En équivalent temps plein travaillé)

· Nombre d'adhérents et/ou licenciés

Année en cours :

Tranche d'âges/catégories	L'Aiguillon/Mer	La Faute/Mer	Hors communes	Total Général
Nombre d'enfants de moins de 14 ans				
Nombre de jeunes de 14 à 18 ans				
Nombre d'adultes				

Année précédente : (si non fourni en 2015)

Tranche d'âges/catégories	L'Aiguillon/Mer	La Faute/Mer	Hors communes	Total Général
Nombre d'enfants de moins de 14 ans				
Nombre de jeunes de 14 à 18 ans				
Nombre d'adultes				

· Montant de la cotisation des adhérents

Coût adhésion Adultes	Part fédérale	Part associative	TOTAL

Coût adhésion Jeunes	Part fédérale	Part associative	TOTAL

· Précisez les moyens déjà mis à votre disposition par la Ville de l'Aiguillon sur Mer et de la Faute sur Mer.

- Locaux :

.....
.....
.....

- Matériel :

.....
.....
.....

- Personnel :

.....
.....
.....

- Minibus :

.....
.....
.....

- Autres :

.....
.....
.....

Rappel des aides des années antérieures :

Vous avez peut-être bénéficié l'année précédente, ou demandé pour l'année en cours, des aides publiques auprès d'autres organismes publics (autres communes, conseil général, conseil régional, communauté de communes, etc.)

Autres organismes

Etat

Montant : €

Objet :
.....

Région

Montant : €

Objet :
.....

Département

Montant : €

Objet :
.....

Communauté de communes

Montant : €

Objet :
.....

Autre Villes

Montant : €

Objet :
.....

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'organisme, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e),

Représentant(e) légal(e) de l'organisme,.....

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
Demande une subvention de : € **Il s'agit de l'aide accordée par les 2 communes.**
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée, au compte bancaire ou postal de l'association :

Fait-le :

A :

Signature et cachet